

Le Groupe Estrie-Richelieu, compagnie d'assurance, convoque, par la présente, ses membres à son **assemblée annuelle** qui se tiendra **le jeudi 21 mars 2024**.

**11h15** : Cocktail

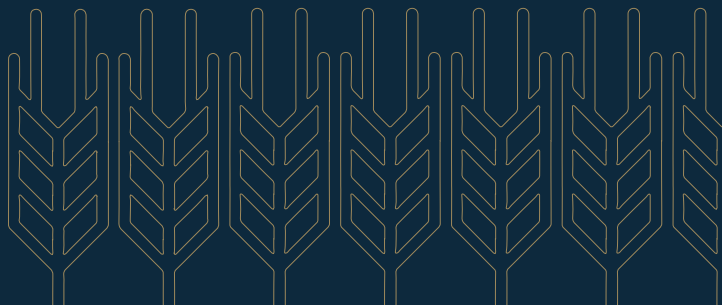
**12h00** : Dîner

**13h00** : Assemblée annuelle

**15h00** : Conférencier Pierre Bruneau

**Centre de congrès de Saint-Hyacinthe**

1325, rue Daniel-Johnson Ouest, Saint-Hyacinthe



Pierre Bruneau

Celui qui a passé 46 ans au poste de chef d'antenne du bulletin de nouvelles de TVA est décrit comme le marathonien de l'information. Sa renommée n'est plus à faire. Rassurant et proche des gens, il privilégie un traitement humain de l'information, ce qui fait de lui une des personnalités en laquelle les Québécois ont le plus confiance.

Coup de cœur du public à plusieurs reprises, tout au long de sa carrière, Pierre Bruneau a multiplié les prix, les distinctions et les reconnaissances. Il se démarque par la précision de sa langue, par la richesse de son vocabulaire ainsi que par la clarté de son expression.

Pierre Bruneau est aussi reconnu pour son apport philanthropique. En 2009, il a atteint le sommet du Kilimandjaro pour la deuxième fois afin d'amasser des fonds pour la Fondation Charles-Bruneau visant à assurer que tous les enfants atteints de cancer aient de meilleures chances de guérison.

Pour assurer la transition entre sa vie professionnelle et sa retraite, il a récemment parcouru le monde pendant six mois aux côtés de son épouse.

Passionné de la vie, il inspire les gens qu'il rencontre à ne jamais baisser les bras face aux épreuves. Persévérance, passion, engagement et dépassement de soi sont les éléments qui vous seront transmis lors de la conférence de Pierre Bruneau.

Lors de cette assemblée, les membres pourront prendre connaissance du rapport annuel incluant, entre autres, les états financiers et le rapport des auditeurs, ainsi qu'élire les administrateurs et les auditeurs.

L'assemblée annuelle aura également pour objet d'adopter, s'il y a lieu, les modifications qui pourront avoir été apportées au **Règlement Numéro 4 – Règlements généraux** depuis la dernière assemblée annuelle.

### ÉLECTIONS ET CANDIDATURES

Les mandats des administrateurs occupant les sièges 5 à 8 prendront fin le jeudi 21 mars 2024. Tout membre désirant siéger comme administrateur doit transmettre au secrétaire du conseil d'administration, **au plus tard le vendredi 12 janvier 2024**, le **bulletin de mise en candidature** et les **déclarations d'intérêts** (disponibles sur notre site Internet) dûment signés et complétés, ainsi qu'un curriculum vitae.

### ATTENTION

Pour être membre, vous devez être un **assuré nommé** sur un contrat d'assurance en vigueur émis par Estrie-Richelieu. Dans le cas d'une **personne morale** (compagnie) nommée sur un contrat d'assurance en vigueur émis par Estrie-Richelieu, un dirigeant et/ou un mandataire dûment autorisé doit être désigné comme fondé de pouvoir par procuration.

### PROCURATIONS

Tout membre peut exercer son droit de vote en nommant un **fondé de pouvoir** par procuration. Il n'est pas nécessaire qu'un fondé de pouvoir soit un membre habile à voter.

Un fondé de pouvoir ne peut représenter plus d'une personne. Le **formulaire de procuration** (disponible sur notre site Internet) doit être transmis dûment complété lors de votre inscription **au plus tard le vendredi 8 mars 2024**. À défaut de recevoir votre formulaire de procuration à cette date, le vote par procuration ne sera pas possible.

### INSCRIPTIONS

Veuillez confirmer votre inscription **au plus tard le vendredi 8 mars 2024** auprès de notre réceptionniste à [icloutier@estrierichelieu.com](mailto:icloutier@estrierichelieu.com) ou par téléphone au **1-800-363-8971 poste 0**.

Mélanie McMillan

Secrétaire du conseil d'administration

Plusieurs prix de présence totalisant **10 000 \$** seront offerts aux membres.

[www.estrierichelieu.com](http://www.estrierichelieu.com)